

Nunavut Business  
ᓄᓇᓂᓯ ᓇᓴᓯᓂᓃᓃᓄᓂᓃ



Credit Corporation  
ᓯᓇᓂᓯᓃᓄᓃᓄᓂᓃ ᓄᓴᓯᓂᓃᓃᓄᓂᓃ

*Partenaire du développement du Nord*

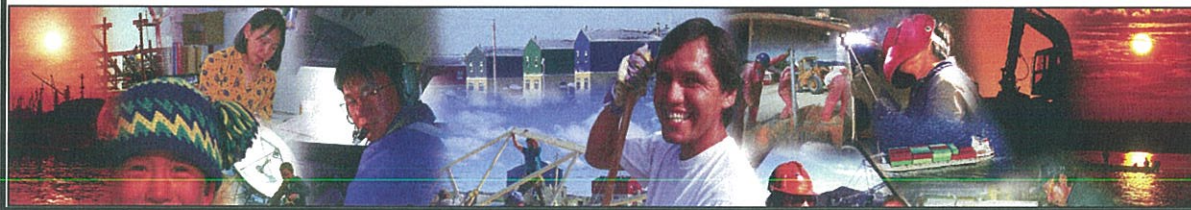
# RAPPORT ANNUEL

**2013-14**

Le 13 juin 2014

Version 7

## ***Partenaire du développement du Nord***



***La Société de crédit commercial du Nunavut***

*sera le*

*fournisseur de solutions financières de choix*

*de la communauté d'affaires du Nunavut.*

# TABLE DES MATIÈRES

<b>LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT</b>	1
<b>MESSAGE DU PRÉSIDENT</b>	2
<b>MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE</b>	4
<b>MANDAT</b>	6
<b>MISSION</b>	7
<b>VUE D'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ</b>	8
<b>CHAÎNE DE RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ</b>	13
<b>RAPPORT DE GESTION</b>	15
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	30
RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS	34
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	36
<b>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>	38
ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION	39
<b>ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE</b>	40
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	41
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS	42
ANNEXE	55

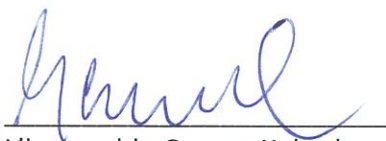
## LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

L'honorable Edna Elias  
Commissaire  
Gouvernement du Nunavut

Madame la Commissaire,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société de crédit commercial du Nunavut pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014.

Le tout respectueusement soumis,



L'honorable George Kuksuk  
Ministre responsable de la  
Société de crédit commercial du Nunavut

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

C'est avec plaisir que je vous présente, au nom du conseil d'administration de la Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN), le rapport annuel 2013-2014.

La SCCN a connu une année très active. Dans la foulée des mesures qu'elle a prises en 2012-2013 pour élargir son rayonnement vers de nouveaux clients et vers ses clients actuels, la SCCN a fait face à un accroissement des demandes de crédits dans tout le Nunavut et a étoffé son portefeuille de prêts de manière importante au cours de l'exercice. Pleinement conscient du mandat de la Société, et fort d'un regain de confiance dans le fonctionnement de celle-ci, le Conseil de gestion financière a également approuvé la demande de la SCCN visant à relever la limite maximale de son activité de prêt de 25 millions de dollars à 40 millions de dollars. Cette nouvelle limite ouvre une voie d'avenir importante pour la Société en renforçant sa capacité de soutenir la communauté d'affaires du Nunavut.

Je suis très heureux de vous informer que le vérificateur général du Canada a émis une opinion sans réserve à l'égard de la SCCN pour l'exercice financier au 31 mars 2014. La SCCN obtient ce résultat impressionnant pour la quatrième année consécutive. Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public (CCSP).

Il n'y a eu aucun changement dans la composition du conseil au cours de cet exercice. Les membres du conseil d'administration de la SCCN sont issus de toutes les régions du Territoire. Ensemble, ils représentent un vaste éventail de connaissances et d'expériences qu'ils mettent à profit pour superviser les activités de la SCCN et veiller à ce que la Société demeure au fait des problèmes et des préoccupations de la communauté d'affaires.

*L'Administration and Conduct Manual* (le guide administratif et déontologique), *l'Accounting Manual* (le guide comptable), le *Manuel d'orientation des membres du Conseil d'administration* et le *Credit Management Manual* (le guide de gestion du crédit) guident les membres du personnel de la SCCN dans l'exercice de leurs diverses fonctions. Tous ces guides ont reçu l'approbation ministérielle préalable.

La SCCN n'a connu aucun roulement de personnel au cours de l'exercice. La Société a maintenant comblé cinq des six postes à pourvoir. Des plans de formation ont été rédigés pour tous ces postes. Il me fait plaisir de vous annoncer que 40 % des postes de la Société sont occupés par des Inuits.

Les membres du conseil fixent des cibles élevées en matière de réalisation des programmes, d'expansion des affaires, de mesures du rendement, de soutien à la clientèle d'affaires de la SCCN et d'examen annuel de nos manuels des politiques.

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le conseil d'administration a recommandé au ministre que la limite maximale de prêt soit portée d'un à deux millions de dollars. Cette limite n'a pas été modifiée depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut* en 1991. Toute augmentation de la limite de crédit nécessite la modification de la législation applicable à la SCCN. Les membres du conseil ainsi que la haute direction sont déterminés à poursuivre leurs efforts et à collaborer avec le gouvernement du Nunavut en vue de procéder à ce changement qui permettra à la Société de mieux répondre aux demandes de la communauté d'affaires.

Le conseil d'administration se réjouit à l'idée de travailler en collaboration avec la directrice générale et le personnel au cours de la nouvelle année, afin d'accroître la présence de la Société dans les communautés et d'aider les entreprises du Nunavut à élargir leurs opérations et augmenter leur capacité financière.

Veuillez agréer mes salutations sincères,



Gregory D. Cayen, FCA

## MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je suis heureuse d'annoncer que la SCCN a connu une autre année de succès, prouvant ainsi sa capacité de répondre aux besoins de crédit des Nunavummiut ainsi que son rôle crucial dans le développement de l'économie du secteur privé d'importance vitale du Territoire.

2013-2014 s'est avérée une année très active pour la SCCN. Les activités de prêt de la SCCN ont augmenté de manière importante, en raison surtout des efforts qu'elle a déployés en 2012-2013 pour élargir son rayonnement et développer des activités commerciales additionnelles avec de nouveaux clients ou des clients existants. Les contributions reçues au cours de l'exercice précédent de la part de l'Agence canadienne de développement économique du Nord, sous l'égide du gouvernement fédéral, et du ministère du Développement économique et des Transports, sous l'égide du gouvernement du Nunavut, ont permis à la Société d'exercer ses activités de sensibilisation de la communauté et de développer son marché. En 2013-2014, la SCCN a presque entièrement déployé son portefeuille de prêts jusqu'à sa limite de 25 millions de dollars. Avant la fin de l'exercice financier, la Société a reçu l'autorisation de relever le seuil de ses activités de prêt à 40 millions de dollars. Cette augmentation de 15 millions de dollars améliore d'autant la capacité de la SCCN de contribuer au développement économique du Territoire et représente un exploit d'importance compte tenu de son histoire récente.

La SCCN a une fois de plus obtenu une opinion sans réserve et respecté la date fixée par la législation pour la présentation de ses rapports. Ce succès a eu pour effet de renforcer encore davantage la crédibilité de la SCCN, de rétablir sa réputation et de souligner sa capacité d'être le « partenaire du développement du Nord » du Nunavut. La SCCN espère obtenir une modification des dispositions législatives qui la gouvernent en vue d'augmenter en 2014-2015 la limite de prêt qu'elle peut consentir à un client, actuellement fixée à 1 million de dollars, afin de mieux servir la communauté d'affaires en pleine croissance du Nunavut. Les demandes récentes indiquent que l'évolution des circonstances, soit un environnement de coûts plus élevés et des perspectives plus intéressantes pour le secteur privé du Territoire justifient cette modification de la limite de 1 million de dollars, antérieure à la création du Nunavut. La Société continue de réclamer que cette législation soit modifiée afin de mieux servir les Nunavummiut.

Je suis heureuse d'annoncer que la Société a également bénéficié d'une autre année de stabilité interne, les postes principaux ayant tous été pourvus pour une durée indéterminée. Des programmes de formation ont été développés et chaque employé a entrepris de suivre une formation au cours de l'exercice. La Société s'efforce d'offrir davantage de formation polyvalente afin d'assurer une couverture et un champ de connaissances suffisants au cours des absences du personnel.

Enfin, j'aimerais rendre hommage au conseil d'administration de la SCCN pour son dynamisme et son engagement tout au long de l'exercice financier. Le conseil compte des membres d'expérience venus de tous les coins du territoire, et la mise en commun de leur connaissance du Nord et de leur engagement envers notre territoire a contribué à faire émerger la SCCN de son passé troublé.

## MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

J'aimerais remercier le conseil pour les indications et les conseils qu'il a prodigués tout au long de l'exercice 2013-2014, ainsi que le ministère du Développement économique et des Transports et le ministère des Finances dont le travail auprès de la direction supérieure de la SCCN a permis à cette dernière d'atteindre un nouveau succès et de poursuivre sa mission voulant qu'elle soit le « Partenaire du développement du Nord ».

Veillez agréer mes salutations sincères,



Sherri Rowe, CGA  
Directrice générale



## MANDAT

La Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN) a pour mandat d’agir à titre d’agent du gouvernement du Nunavut afin de stimuler l’emploi et le développement économique au Nunavut en soutenant les entreprises du territoire au moyen d’investissements ou en leur offrant du financement. La SCCN ne verse pas de subventions ou de prêts-subventions et ne peut effectuer de placements en titres de participation dans les entreprises.

À titre de prêteur d’opportunité du nord, la SCCN offre des solutions de financement aux petites et moyennes entreprises du Nunavut qui ont de la difficulté à obtenir du crédit afin d’assurer la croissance de leur entreprise. La majorité des clients de la SCCN sont des entreprises déjà établies qui souhaitent prendre de l’expansion ou améliorer leur situation dans leur marché. La SCCN accepte également les demandes de nouvelles entreprises.

La SCCN travaille de manière personnalisée avec chacun de ses clients, et examine avec attention chaque demande par un processus rigoureux de diligence raisonnable, visant à établir le bien-fondé de chaque demande de financement. La Société offre par la suite du financement aux projets qui présentent les meilleures chances de réussite.

## MISSION

La mission de la SCCN consiste à stimuler l'emploi et le développement économique au Nunavut. La SCCN offre du financement aux entreprises du Nunavut qui ont de la difficulté à obtenir des prêts à des conditions raisonnables auprès d'autres institutions financières. À titre d'organisme de développement des entreprises, la SCCN est bien consciente que l'accès à du financement adéquat représente l'un des principaux défis auxquels les entreprises nordiques sont confrontées lorsqu'elles tentent de saisir les possibilités d'affaires qui s'offrent à elles.

À titre d'agent du gouvernement du Nunavut, la SCCN s'efforce de participer à la réalisation de la mission nouvellement énoncée, *Sivumut Abluqta : Aller de l'avant ensemble*, en mettant l'accent sur la priorité qui la concerne tout particulièrement, soit « la croissance économique fondée sur le développement responsable de tous les secteurs ».

## VUE D'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

La Société de crédit commercial du Nunavut (SCCN) est une société territoriale du gouvernement du Nunavut (GN). La SCCN a été créée le 1<sup>er</sup> avril 1999 en vertu de l'article 29 de la *Loi sur le Nunavut* (Canada). La *Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut* définit la structure juridique et opérationnelle de la Société, et ses *Règlements*\* guident les principaux aspects de son fonctionnement.

La SCCN rend des comptes au ministre responsable et travaille en étroite collaboration avec le ministère du Développement économique et des Transports (DET). Le ministre du DET est habituellement le ministre responsable de la SCCN.

La société territoriale est assujettie à la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

### STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

#### Conseil d'administration

Les politiques et les directives générales de la Société sont établies par le conseil d'administration (le Conseil) de la SCCN. Le commissaire en conseil exécutif nomme les membres du Conseil sur recommandation du ministre responsable de la SCCN. Le ministre fonde ses recommandations sur l'avis de ses collègues du ministère, des députés de l'Assemblée législative et du grand public.

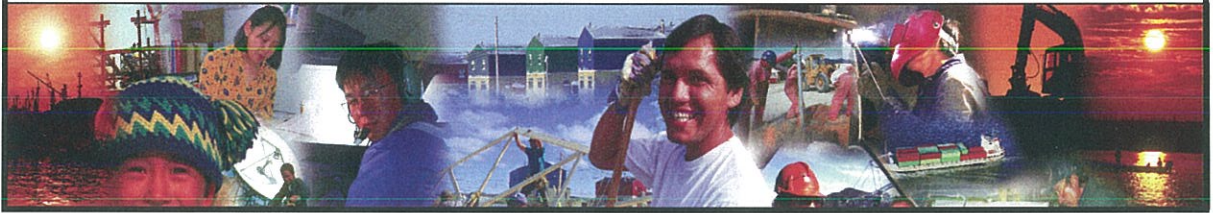
Historiquement, les membres du Conseil ont été choisis afin de refléter des expériences diversifiées et pour représenter les trois régions du Nunavut par la nomination de deux membres provenant de chacune des régions de Kitikmeot, de Kivalliq et de Qikiqtaaluk. Les membres du Conseil ne peuvent détenir une facilité de crédit de la SCCN, et ne peuvent être employés par le DET.

\*Le Règlement sur la Société de crédit commercial du Nunavut (R-008-2010) porte sur les honoraires et indemnités du Conseil, sur l'amortissement, sur la durée des prêts et sur les taux d'intérêt.

Conseil d'administration de la SCCN au cours de l'exercice 2013-2014.

<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION</b>			
Poste	Membre	Collectivité	Fin du mandat
Greg Cayen, FCA	Président	Iqaluit	Le 31 mai 2015
Marg Epp	Administratrice	Cambridge Bay	Le 25 juin 2016
Donald Havioyak	Administrateur	Kugluktuk	Le 25 juin 2016
Elijah Evaluarjuk	Administrateur	Igloolik	Le 20 février 2015
Nancy Karetak-Lindell	Vice-présidente	Arviat	Le 25 juin 2016
Allan Lahure	Administrateur	Baker Lake	Le 29 août 2014
Tommy Owljoot	Administrateur	Arviat	Le 31 mai 2015

*Partenaire du développement du Nord*



Les membres du Conseil possèdent collectivement un vaste éventail de connaissances et de compétences complémentaires liées au développement des entreprises, aux pratiques de crédit et au milieu nordique canadien. Tous les membres du Conseil résident au Nunavut et ont acquis une grande expérience dans au moins l'une des trois régions du territoire.

Quoique situé dans la capitale du Nunavut, le mandat de la SCCN s'applique à l'ensemble du territoire. Il est donc important que le Conseil puisse compter sur une solide représentation du Nunavut, alors que la SCCN vise à exécuter son mandat au profit des Nunavummiut.

Le Conseil peut créer des comités pour assurer la supervision et l'orientation de certains aspects clés des activités et du fonctionnement de la SCCN. En 2013-2014, trois comités étaient en fonction, soit le comité des finances, le comité des facilités de crédit et le comité des politiques et de la planification. Chaque comité a un mandat approuvé par le Conseil et qui lui sert de guide pour ses activités et centres d'intérêts. Les membres des comités sont choisis parmi les membres du Conseil, compte tenu de leur expérience et de leurs intérêts. Chaque membre du Conseil est invité à participer à au moins un comité.

### **Dotation**

La SCCN compte six postes permanents, tous situés à Iqaluit. Ce sont :

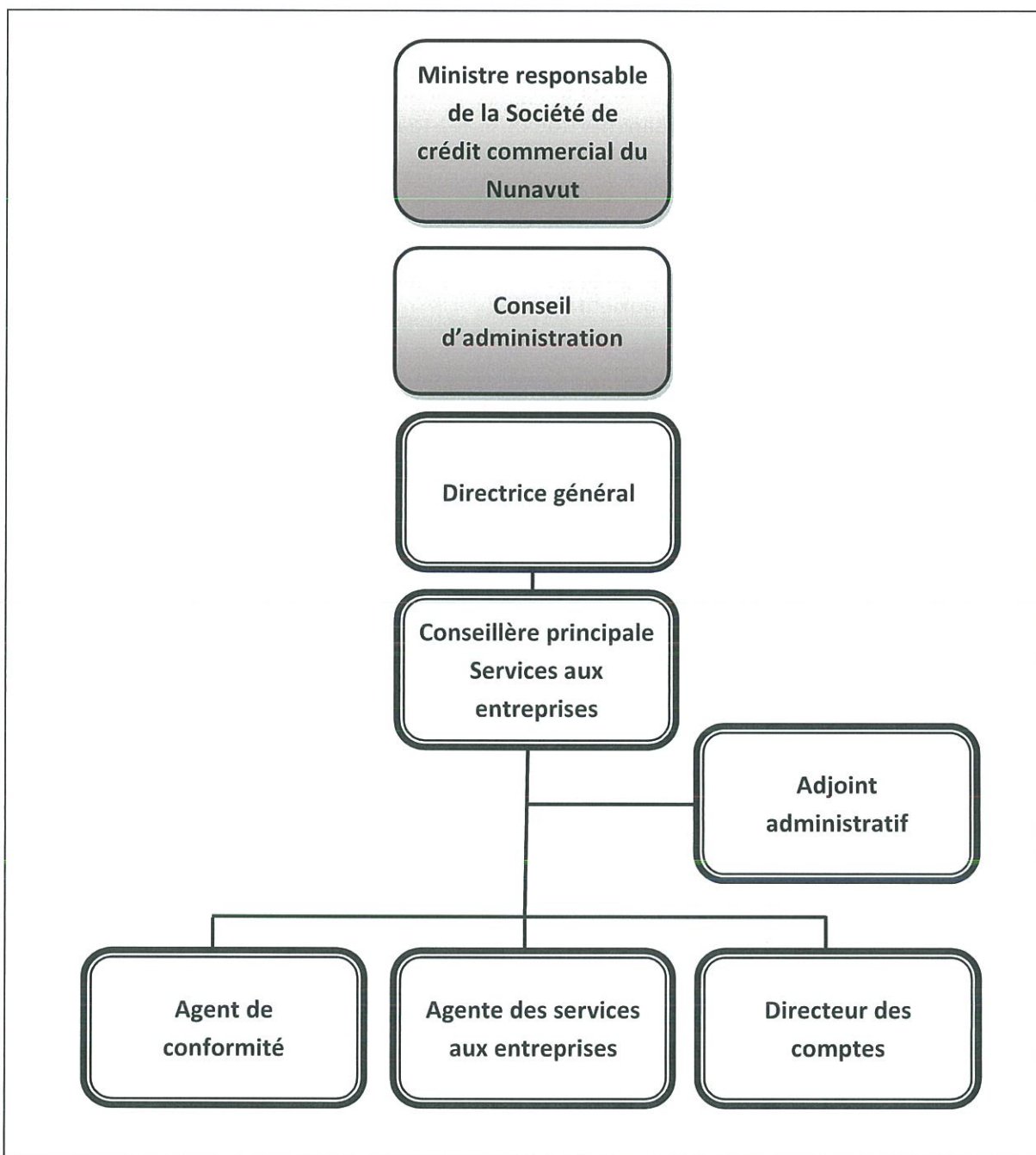
- Directrice générale
- Conseillère principale, Services aux entreprises
- Agent de conformité
- Agente des services aux entreprises
- Directeur des comptes
- Adjoint administratif

Au 31 mars 2014, tous les postes (à l'exception de l'adjoint administratif qui est vacant) étaient pourvus pour une durée indéterminée avec 40 % de représentation inuite. Le renforcement des capacités internes et la mise en place d'un effectif stable constituent des éléments clés des succès futurs de la SCCN.

### **Chaîne de responsabilité de la Société**

La chaîne de responsabilité de la SCCN est illustrée dans le tableau qui suit. Le ministre responsable de la SCCN et le conseil d'administration représentent des éléments essentiels de la structure de gouvernance de la SCCN.

## CHAÎNE DE RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ



Tous les postes de la SCCN sont basés à Iqaluit.



## *Partenaire du développement du Nord*



## Appui aux entreprises du Nunavut



Angela Barkhouse-McPherson et Damian Lachance ont accueilli des clients actuels et de nouveaux clients lors de la conférence Aurores boréales de janvier 2014. Angela est la Conseillère principale, Services aux entreprises de SCCN et l'employée ayant le plus d'années de service à la Société. Angela est souvent la première personne que les clients rencontrent lorsqu'ils souhaitent obtenir de l'aide financière. Damian s'est joint à la SCCN en 2011 et occupe le poste d'agent de conformité de la Société.

## RAPPORT DE GESTION

### LE BILAN DE L'ANNÉE

Sur le plan opérationnel, 2013-2014 a été une année très productive pour la SCCN. Elle a en effet fait face à un nombre accru de demandes d'aide financière et étoffé son portefeuille de prêts de manière importante. On estime que les nouvelles demandes de prêts du dernier exercice sont attribuables aux activités de sensibilisation et de marketing entreprises par la SCCN en 2012-2013 afin d'accroître sa clientèle. Cette situation contraste fortement avec l'expérience qu'avait connue la Société au cours de l'exercice précédent, alors qu'un certain nombre de remboursements de prêts ainsi qu'une baisse des nouvelles demandes s'étaient traduits par une chute importante du nombre de ses prêts en cours. Au cours des 12 derniers mois, la Société a pratiquement doublé son portefeuille de prêts par rapport au niveau de 2012-2013.

En tant que prêteur orienté vers le développement, la SCCN offre de l'aide financière aux entreprises nordiques qui ne peuvent obtenir de prêts auprès des principaux établissements de crédit commercial. La SCCN fournit du financement à ces clients dans le cadre de son mandat de favoriser le développement économique et de créer des débouchés pour les Nunavummiuts, et son portefeuille de prêts en comporte forcément un risque plus élevé. La haute direction de la SCCN fait un suivi régulier du comportement de remboursement de ses clients. Elle comptabilise également une provision, fondée sur la meilleure estimation de la direction, qui comprend une provision générale et une provision spécifique pour pertes sur créances. En 2013-2014, la SCCN a comptabilisé un important ajustement à sa provision pour pertes sur créances, largement attribuable aux difficultés financières éprouvées par un client auquel elle avait accordé un prêt. La SCCN a également accru sa provision générale en raison de l'augmentation de l'ensemble du portefeuille de prêts. N'eût été la perte sur créance susmentionnée, la SCCN aurait enregistré un modeste excédent pour l'exercice financier 2013-2014. Elle enregistre au contraire un déficit de 518 203 \$. L'ajout à la provision spécifique s'est élevé à 638 968 \$.

Malgré les résultats financiers de cet exercice, dans l'ensemble de l'année, les activités de la SCCN reflètent clairement le nouvel élan de son fonctionnement interne et de ses compétences sur le plan de la gestion financière, maintenant qu'elle s'est attaquée aux réserves et aux lacunes d'importance soulevées par le Bureau du vérificateur général. La SCCN a essuyé de mauvais résultats d'audit pendant six années consécutives, l'examineur formulant une impossibilité d'exprimer une opinion, jusqu'en 2010-2011, lorsqu'elle a enfin obtenu une opinion sans réserve à la suite de la mise en place d'un plan de redressement ciblé sous la gouverne du conseil d'administration en collaboration avec le ministère du Développement économique et des Transports et le ministère des Finances et sous la supervision du Conseil des organismes publics. La SCCN a obtenu une opinion d'audit sans réserve à l'égard de son exercice financier 2013-2014, et cette quatrième année de résultats d'audit favorables indique une nouvelle tendance de la Société.

## RAPPORT DE GESTION

### LE BILAN DE L'ANNÉE

Compte tenu de l'accroissement des demandes de financement durant toute l'année 2013-2014, la SCCN a demandé que la limite maximale de son activité de prêts soit relevée de 25 millions de dollars à 40 millions de dollars. Le Conseil de gestion financière a approuvé cette demande, soulignant son regain de confiance dans l'ensemble du fonctionnement de la Société. Voilà qui ouvre une voie d'avenir importante pour la SCCN en renforçant sa capacité de soutenir la communauté d'affaires du Nunavut et de réaliser son objectif avoué d'être le *partenaire du développement du Nord*.

### PRÉPARER L'AVENIR

Même si la SCCN a accompli beaucoup de travail, elle doit continuer à rechercher des moyens d'élargir son rayonnement afin d'établir des activités commerciales additionnelles avec de nouveaux clients ou des clients existants et étoffer ainsi son portefeuille de prêts. Elle prévoit y arriver en assurant une présence plus importante dans la communauté et en évaluant les exigences de financement additionnelles des clients établis. En travaillant en étroite collaboration avec le Conseil, elle pourra ainsi s'employer à mettre en œuvre son plan d'activités et atteindre ses priorités établies pour l'année.

## FAITS SAILLANTS

Les faits saillants de ce rapport annuel pour l'exercice financier 2013-2014 de la SCCN sont :

- La limite maximale des activités de prêt est passée de 25 millions de dollars à 40 millions de dollars;
- Le conseil d'administration est en œuvre avec une représentation sur l'ensemble du Territoire;
- Les états financiers ont été préparés dans le strict respect des normes comptables canadiennes pour le secteur public et du délai légal de déclaration de la SCCN;
- La présentation de l'information financière a été achevée dans les délais prévus et selon le délai de déclaration prescrit par la loi;
- Tous les principaux postes ont été pourvus pour une durée indéterminée;
- Des plans de formation et de perfectionnement sont en place pour chacun des employés.

## DIRECTIVE MINISTÉRIELLE

Le paragraphe 78 (7) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* exige que la SCCN fasse rapport sur la mise en application des directives émises au cours de l'exercice financier.

Aucune directive ministérielle à l'endroit de la SCCN n'a été mise en place au cours de l'exercice 2013-2014.

## RÉSUMÉ DES RÉSULTATS FINANCIERS

Le résumé qui suit porte sur les résultats financiers de la SCCN pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014. L'exercice s'est terminé avec un déficit de 518 203 \$ par rapport à un excédent de 293 200 \$ en 2012-2013. Cette diminution de 811 403 \$ s'explique par un certain nombre de facteurs, constatés ci-dessous :

L'ajustement de 806 302 \$ apporté à la provision pour pertes sur créances représente le facteur contributif le plus important du recul global des résultats de la SCCN. La plus grande partie de cet ajustement consistait en une augmentation de 638 968 \$ de la provision spécifique, largement attribuable à l'évolution des circonstances entourant le prêt d'un client et en une hausse moins importante de 167 334 \$ de la provision générale attribuable à l'augmentation du portefeuille de prêts.

Cette baisse a été en partie compensée par une augmentation de 342 641 \$ (soit 51,4 %) des intérêts créditeurs sur prêts en cours, pour une hausse globale des revenus de 320 366 \$ (soit 42,1 %) compte tenu d'une réduction de 22 275 \$ (soit 23,5 %) des autres intérêts créditeurs. Cette augmentation du total des revenus correspond aux changements qui se sont produits dans le portefeuille de prêts de la SCCN au cours de l'exercice, soit l'approbation de nouvelles demandes de prêt et le versement des sommes.

Le total des charges de l'exercice (à l'exclusion de l'ajustement de la provision pour pertes sur créances) s'est accru de 36 911 \$ (soit 2,5 %) pour atteindre 1 538 117 \$ en 2013-2014 par rapport à 1 501 206 \$ en 2012-2013. Cette modeste augmentation est attribuable à un certain nombre de facteurs compensatoires. Les frais d'intérêt sur l'avance du gouvernement ont augmenté de 80 882 \$ (soit 38,6 %) en raison de l'octroi d'une avance de fonds de roulement de 7 millions de dollars au cours de l'exercice. Les salaires et avantages sociaux se sont accrus de 84 080 \$ (soit 10,5 %) en 2013-2014. Les honoraires des membres du conseil et les frais de réunion du conseil ont augmenté de 122,3 %, soit 35 910 \$, ce qui s'explique par une augmentation du nombre de réunions rendue nécessaire par le volume accru des demandes. Ces montants ont été compensés par une réduction de 102 198 \$ (soit 79,7 %) des frais de publicité et de promotion. Il convient toutefois de noter que ce changement important s'explique par l'ajout au chiffre de 2012-2013 d'un montant de 107 560 \$ lié à des dépenses de projet financées par le gouvernement fédéral et le gouvernement territorial. Les honoraires professionnels ont également diminué de 49 567 \$ (soit 33,0 %) en 2013-2014. Cette diminution correspond au renforcement des compétences internes de la Société et à sa moins grande dépendance vis-à-vis d'un savoir-faire externe.

Par rapport au budget 2013-2014, les revenus ont affiché une progression de 363 817 \$ (soit 56,4 %) et les dépenses globales (à l'exclusion de la provision pour pertes sur créances) se sont accrues de 156 117 \$ (soit 11,3 %). Les fonds reçus du gouvernement du Nunavut se sont avérés plus élevés que prévu d'un montant de 7 755 \$ (soit 1,1 %). En raison de l'ajustement de 806 302 \$ apporté à la provision, la SCCN a enregistré un déficit de 518 203 \$ en 2013-2014 par rapport à un excédent budgété nul. Actuellement, la SCCN ne prévoit aucune provision pour créance douteuse dans son budget.

### ***Provision pour pertes sur facilités de crédit douteuses***

La provision pour pertes sur facilités de crédit douteuses est fondée sur un examen de l'ensemble des facilités de crédit consenties aux emprunteurs et représente la meilleure estimation de la direction concernant les pertes sur créances possibles. Pour 2013-2014, la provision totale, soit la somme des provisions générale et spécifique, s'élevait à 1 800 227 \$ (2012-2013 : 993 925 \$), ce qui représente une augmentation nette de 806 302 \$ par rapport à l'exercice précédent.

#### **Provision spécifique**

La direction examine le portefeuille en permanence afin de repérer les facilités de crédit qui devraient être considérées douteuses. À la fin de 2013-2014, des facilités de crédit ont été déclarées douteuses et ont été provisionnées d'un montant de 1 418 435 \$ (2012-2013 : 779 467 \$), ce qui représente une augmentation de 638 968 \$ de la provision spécifique pour facilités de crédit douteuses.

#### **Provision générale**

Une provision générale est constituée chaque année afin de couvrir d'éventuelles facilités de crédit douteuses à l'intérieur du portefeuille de facilités de crédit. La provision générale de la SCCN est fixée à 2 % de la valeur des facilités de crédit productives. Pour 2013-2014, cette provision s'élevait à 381 792 \$ (2012-2013 : 214 458 \$), ce qui représente une augmentation de 167 334 \$ (ou 78,0 %) par rapport à l'exercice précédent.

## RENDEMENT DU PORTEFEUILLE

### *Activités du portefeuille*

Au cours des dernières années, la direction de la SCCN, sous la supervision du conseil d'administration, est restée déterminée à prendre les mesures nécessaires concernant son portefeuille de prêts pour obtenir une opinion d'audit favorable, mieux respecter les délais de soumission de ses rapports financiers et assurer le respect des normes comptables canadiennes pour le secteur public et des obligations légales de dépôt de rapports. Des mesures correctives ont été prises en vue de répondre aux réserves formulées par le vérificateur général du Canada et de corriger les lacunes qu'il a signalées, de renforcer les compétences internes de la SCCN, de consolider ses politiques et procédures et de perfectionner ses méthodes de manière continue.

La Société qui est sortie de cette entreprise de redressement s'avère une organisation beaucoup plus forte et efficace. En 2012-2013, la SCCN a mis en place des mesures énergiques visant à élargir son rayonnement vers de nouveaux clients et vers ses clients actuels et, pour ce faire, a reçu des fonds du gouvernement fédéral et du gouvernement territorial. Le succès de ces mesures s'est fait surtout sentir en 2013-2014 et s'est traduit par une augmentation importante des demandes de prêt. Non seulement ce succès a-t-il permis à la SCCN de réaffirmer son rôle de *partenaire du développement du Nord* malgré son passé tumultueux, mais il a révélé l'importance des besoins de financement dans le Territoire. Au cours de l'exercice, la SCCN a demandé un relèvement de la limite maximale de son activité de prêt afin de la faire passer de 25 millions de dollars à 40 millions de dollars. Au cours des 12 derniers mois, la Société a presque doublé son portefeuille de prêts en cours par rapport au niveau de 2012-2013 et continue à explorer de nouvelles possibilités d'accroître ce volume en vue de réaliser son mandat.

Le conseil d'administration de la SCCN, ainsi que sa haute direction, sont déterminés à obtenir une hausse de la limite de prêt que la Société peut consentir à un client, y compris les entités liées, afin de la faire passer de 1 million de dollars à 2 millions de dollars et mieux répondre ainsi aux besoins de la communauté d'affaires du Nunavut. Cette augmentation nécessitera la modification de la législation applicable à la SCCN et exigera de travailler de concert avec le gouvernement du Nunavut sur le plan du processus législatif pour procéder à ce changement.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le conseil a approuvé 27 nouveaux prêts et a déboursé un total de 11 481 436 \$. En outre, un prêt a été intégralement remboursé au moyen de paiements réguliers et un prêt a été remboursé au moyen de paiements personnalisés ou libératoires.

À la fin de l'exercice financier, la valeur du portefeuille s'établissait à 19 275 318 \$, soit une augmentation de 8 783 317 \$ ou 83,9 % par rapport à 2012-2013. (2012-2013 : 10 492 001 millions de dollars).



## Partenaire du développement du Nord



## Clients de la SCCN



Stuart Kennedy, Tumiiut  
Development Corporation



Stephen, Michael, Marina, Helen, Paul  
« Équipe Akhaliak »

### **Facilités de crédit**

Les facilités de crédit sont considérées douteuses lorsqu'aucun paiement régulier n'a été effectué au cours d'une période d'un an, et que, selon l'information disponible et l'enchaînement des événements, il est improbable que la SCCN soit capable de recouvrer la totalité des montants associés aux facilités de crédit (intérêts et capital) selon les modalités contractuelles de la convention de facilité de crédit.

### **Nouvelles facilités de crédit**

Au cours de l'exercice, le conseil a approuvé 27 nouvelles facilités de crédit totalisant 12 737 656 \$ (2012-2013 : 4 271 851 \$).

### **Remboursement des facilités de crédit**

En 2013-2014, les remboursements de facilité de crédit ont totalisé 1 939 304 \$. Un prêt a été remboursé au moyen de paiements personnalisés et libératoires.

Les versements de prêt liés aux prêts approuvés au cours de l'exercice 2013-2014 ont totalisé 9 111 436 \$. Un montant supplémentaire de 2 370 000 \$ a été versé pour des prêts approuvés au cours de l'exercice précédent, ce qui porte le total des versements de prêt à 11 481 436 \$ pour l'exercice.

### **Statistiques annuelles concernant les prêts**

La SCCN prête à des entreprises situées dans chacune des 25 collectivités du Nunavut. Au cours de l'exercice 2013-2014, des facilités de crédit ont été consenties à Cambridge Bay, Gjoa Haven et Kugluktuk dans la région de Kitikmeot, à Arviat, Coral Harbour et Rankin Inlet dans la région de Kivalliq, et à Cape Dorset, Clyde River, Iqaluit, Pangnirtung et Qikiqtarjuaq dans la région de Qikiqtaaluk.

### *Perspective dans les secteurs industriels*

Le portefeuille des facilités de crédit productives de la SCCN est principalement lié au secteur de la construction (26,5 %), suivi de très près par le secteur de la vente au détail (23,0 %). Le secteur de l'immobilier et celui des services suivent ensuite, représentant 17,6 % et 15,6 % des prêts actifs, respectivement. La SCCN souhaite continuer d'accorder la priorité à la recherche de possibilités de diversification de son portefeuille dans d'autres industries.

La SCCN comprend l'importance de diversifier l'économie du Nunavut et continuera d'inviter la participation de ses partenaires stratégiques au sein du Forum économique du Nunavut et de collaborer avec d'autres organismes de financement du Nunavut en vue d'aider les entreprises à obtenir le financement dont elles ont besoin. Sur ce point, les efforts de la SCCN sont axés sur la promotion de la Stratégie de développement économique du Nunavut en tant que moyen de développer les partenariats novateurs nécessaires pour relever les défis auxquels le Nunavut fait face sur le plan du développement économique.

<b>Facilités de crédit par secteur Le 31 mars 2014</b>						
Secteur d'industrie	2013-2014			2012-2013		
	MdeC	Prêts	Montant (\$)	MdeC	Prêts	Montant (\$)
<b>Prêts productifs</b>						
Communication	–	2	183 322	–	2	292 766
Construction	4	8	4 746 174	1	8	2 140 113
Production cinématographique	–	1	500 000	–	–	–
Services financiers	1	–	( 33)	–	1	( 33)
Pêcherie	–	1	422 485	–	1	465 061
Service d'accueil	–	5	1 618 360	1	3	925 999
Immobilier	2	3	3 166 037	–	2	295 555
Vente au détail	4	6	4 135 487	2	6	2 215 203
Services	2	10	2 807 671	3	9	3 102 695
Transports	1	1	367 262	1	2	1 271 299
<b>Total des prêts productifs</b>	<b>14</b>	<b>37</b>	<b>17 946 765</b>	<b>8</b>	<b>34</b>	<b>10 708 658</b>
<b>Douteux</b>	<b>–</b>	<b>9</b>	<b>2 920 948</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>645 595</b>
<b>Total du portefeuille</b>	<b>14</b>	<b>46</b>	<b>20 867 713</b>	<b>8</b>	<b>39</b>	<b>11 354 253 \$</b>

### **Perspective régionale**

Cinq des treize collectivités de la région de Qikiqtaaluk ont reçu la plus grande part du soutien de la SCCN, soit 14 107 885 \$ en facilités de crédit, ce qui représente 67,6 % du portefeuille de prêts en 2013-2014.

Trois des cinq collectivités de la région de Kitikmeot détiennent, quant à elles, une part d'une valeur de 3 477 116 \$, ce qui représente 16,7 % du portefeuille de prêts.

Enfin, trois des sept collectivités de la région de Kivalliq détiennent une part d'une valeur de 3 282 712 \$, soit 15,7 % du portefeuille de prêts.

### **Perspective communautaire :**

Sur le plan communautaire, Iqaluit, la capitale du Nunavut, reçoit la plus grande part de l'ensemble des facilités de crédit consenties par la SCCN, avec un total de 11 872 214 \$ pour l'exercice de 2013-2014 répartis entre 33 facilités de crédit. Cela représente 84,2 % de l'ensemble des facilités de crédit pour la région et 56,9 % du portefeuille total de la SCCN.

Trois autres collectivités reçoivent une part importante des facilités de crédit accordées : Cambridge Bay détient 1 862 868 \$ répartis entre six facilités de crédit, Rankin Inlet détient 1 755 257 \$ répartis entre sept facilités de crédit et Kugluktuk détient 1 614 248 \$ répartis entre trois facilités de crédit.

Le total de Cambridge Bay représente 53,6 % du total emprunté dans la région de Kitikmeot, soit 8,9 % du total du portefeuille. Rankin Inlet, une collectivité de Kivalliq, détient 53,5 % du total de cette région, soit 8,4 % du total du portefeuille. Kugluktuk représente l'autre 46,4 % du total de la région de Kitikmeot, soit 7,7 % du total du portefeuille.

<b>Facilités de crédit par collectivité</b>						
<b>Le 31 mars 2014</b>						
Collectivité	2013-2014			2012-2013		
	MdeC	Prêts	Montant (\$)	MdeC	Prêts	Montant (\$)
<b>Qikiqtaaluk</b>						
Cape Dorset	1	3	1 186 019 \$	1	3	1 283 084 \$
Clyde River	1	1	571 958	1	1	601 775
Iqaluit	8	24	11 872 214	4	17	4 615 333
Pangnirtung	–	1	55 209	–	1	465 061
Qikiqtarjuaq	–	1	422 485	–	–	–
<b><u>Qikiqtaaluk – Total</u></b>	<b>10</b>	<b>30</b>	<b>14 107 885</b>	<b>6</b>	<b>22</b>	<b>6 965 253</b>
<b>Kivalliq</b>						
Arviat	–	2	750 571	–	2	760 717
Coral Harbour	1	3	776 884	1	3	808 188
Rankin Inlet	–	5	1 755 257	1	5	1 667 530
<b><u>Kivalliq – Total</u></b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>3 282 712</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>3 236 435</b>
<b>Kitikmeot</b>						
Cambridge Bay	2	4	1 862 868	–	4	461 294
Gjoa Haven	–	–	–	–	2	( 1 000)
Kugluktuk	1	2	1 614 248	–	1	692 271
<b><u>Kitikmeot—Total</u></b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>3 477 116</b>	<b>–</b>	<b>7</b>	<b>1 152 565</b>
<b>Total du portefeuille</b>	<b>14</b>	<b>46</b>	<b>20 867 713 \$</b>	<b>8</b>	<b>39</b>	<b>11 354 253 \$</b>

### **Note relative à la mesure du rendement**

La SCCN a mis l'accent sur le renforcement de sa gouvernance et des activités de prêts au cours de l'exercice 2010-2011, et dans cet esprit, la direction a élaboré un ensemble de guides contenant les politiques et le cadre de reddition de comptes de la SCCN. Les quatre guides – *Credit Management Manual* (guide de gestion du crédit), *Manuel d'orientation des membres du Conseil d'administration*, *Accounting Manual* (guide comptable) et *Administration and Conduct Manual* (guide administratif et déontologique) – ont reçu l'approbation du conseil d'administration et du ministère. Dans le cadre de ses efforts d'amélioration continue, la SCCN procède chaque année à un examen de ses politiques et procédures, et effectue les mises à jour qui s'imposent, le cas échéant. Tout examen du cadre des politiques et de reddition de comptes de la SCCN est assujéti à l'approbation du ministère et du conseil d'administration. Tous les guides feront l'objet d'examens afin de s'assurer qu'ils demeurent pertinents dans le contexte d'exploitation courant de la SCCN.

La SCCN s'est également engagée à élaborer des mesures du rendement quantifiables et des pratiques de production de rapports annuels permettant de procéder à une évaluation objective des réussites de la Société dans l'exécution du mandat que lui confie la loi consistant à stimuler le développement économique et l'emploi au Nunavut.

La SCCN tient une séance de planification stratégique des activités de son conseil d'administration annuellement afin de fournir une orientation et d'identifier ses priorités pour les trois années à venir. La SCCN produit des rapports annuels sur son rendement à l'égard de ces priorités.

### ***Paramètres des activités de prêt***

Les banques canadiennes partout au pays, et particulièrement au Nunavut, n'offrent généralement pas de services de prêt aux entreprises en démarrage ou aux entreprises qui ne possèdent pas d'antécédents satisfaisants. Cela explique l'importance de la présence d'institutions de financement spécialisées au Nunavut comme la SCCN et ses partenaires stratégiques. La SCCN offre des prêts selon les paramètres décrits ci-dessous :

Le montant maximal de prêt pour une entreprise ou un groupe d'entreprises liées est établi à un million de dollars;

La durée maximale d'une facilité de crédit est de cinq ans et la période d'amortissement est habituellement fixée à 25 ans; et

Une entreprise commerciale du Nunavut peut présenter une demande de prêt lorsqu'elle est incapable d'obtenir une facilité de crédit à des conditions raisonnables auprès d'une autre institution financière.

Le taux d'intérêt est établi au coût d'emprunt plus une prime de 0 % à 5 % fixée en fonction du risque que représente le prêt. Le coût d'emprunt équivaut au taux imposé à la SCCN par le gouvernement du Nunavut pour les prêts de fonds de roulement. La SCCN facture aux clients le taux d'intérêt en vigueur le premier jour du trimestre au cours duquel le conseil d'administration de la SCCN approuve la facilité de crédit, outre la cote de risque applicable.



## *Partenaire du développement du Nord*



*La Société de crédit commercial du Nunavut*

*sera le*

*fournisseur de solutions financières de choix*

*de la communauté d'affaires du Nunavut.*

# **SOCIÉTÉ DE CRÉDIT COMMERCIAL DU NUNAVUT**

**ÉTATS FINANCIERS**

Exercice se terminant le 31 mars 2014

Version 9



## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
Responsabilité de la direction relativement aux états financiers	34
Rapport du vérificateur indépendant	36
États financiers	
Bilan	38
État des résultats d'exploitation	39
État des modifications de la dette nette	40
État des flux de trésorerie	41
Notes afférentes aux états financiers	42
Annexe A	55



## **Responsabilité de la direction relativement aux états financiers**

La responsabilité de la préparation des états financiers de la Société de crédit commercial du Nunavut (la Société) incombe à la direction de la Société et ces états financiers ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Les états financiers comprennent également certains montants, par exemple les provisions pour pertes sur prêts douteux et les provisions pour futurs avantages sociaux des employés, reposant sur les hypothèses les plus probables et sur le jugement éclairé de la direction.

La direction, dont la responsabilité est de veiller à l'intégrité, à la fidélité et à la qualité des états financiers, maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour offrir une assurance raisonnable que les opérations sont adéquatement autorisées et comptabilisées, que les actifs sont protégés, que les documents comptables sont tenus selon les règles et que la Société respecte les lois applicables et les règles relatives aux conflits d'intérêts. Ces contrôles et ces pratiques contribuent à assurer la conduite ordonnée des affaires, l'exactitude des documents comptables, la préparation en temps opportun des renseignements financiers, et la conformité aux politiques de la Société et aux prescriptions réglementaires.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de rapports financiers et des contrôles internes. Les vérificateurs externes ont libre accès au conseil d'administration.

Le Bureau du vérificateur général du Canada procède à une vérification annuelle indépendante des transactions et des états financiers de la Société, et il émet par la suite une opinion à cet égard.



Sherri Rowe, CGA  
Présidente-directrice générale

Le 24 juin 2014





## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre du Développement économique et des Transports

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de crédit commercial du Nunavut, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, et l'état des résultats d'exploitation, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de crédit commercial du Nunavut au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

.../2



**Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, des registres comptables appropriés ont été tenus par la Société de crédit commercial du Nunavut et les états financiers sont conformes à ces registres. En outre, les opérations de la Société de crédit commercial du Nunavut dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut et ses règlements, à la *Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut* et ses règlements ainsi qu'aux règlements administratifs de la Société de crédit commercial du Nunavut.

Pour le vérificateur général du Canada,



Tammy Squires, CPA, CA  
directrice principale

Le 24 juin 2014  
Ottawa, Canada

---

**Société de crédit commercial du Nunavut****Bilan**

---

*Au 31 mars*

---

	2014	2013
<b>Actif financier</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	5 552 271 \$	7 581 452 \$
Comptes débiteurs	11 179	16 942
À recevoir du gouvernement du Nunavut	62 530	7 655
Prêts en cours (note 4 et note 5)	19 275 318	10 492 001
Frais de crédit remboursables	34 492	16 461
<b>Total de l'actif financier</b>	<b>24 935 790 \$</b>	<b>18 114 511 \$</b>
<b>Passif</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 7)	484 668 \$	223 870 \$
À payer au gouvernement du Nunavut (note 8)	25 290 558	18 209 676
<b>Total des dettes</b>	<b>25 775 226 \$</b>	<b>18 433 546 \$</b>
<b>Dettes nettes</b>	<b>(839 436) \$</b>	<b>(319 035) \$</b>
<b>Actif non financier</b>		
Immobilisations corporelles (Annexe A)	45 284 \$	35 511 \$
Charges payées d'avance	724	8 299
<b>Total d'actif non financier</b>	<b>46 008 \$</b>	<b>43 810 \$</b>
<b>Déficit accumulé</b>	<b>(793 428) \$</b>	<b>(275 225) \$</b>

---

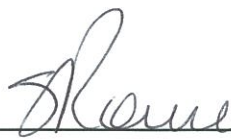
Obligations et engagements contractuels (note 11)

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des états financiers.



Greg Cayen, FCA

Président du conseil d'administration



Sherri Rowe, CGA

Présidente-directrice générale

**Société de crédit commercial du Nunavut**  
**État des résultats d'exploitation**

*Exercice se terminant le 31 mars*

	<b>Budget 2014</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
	(note 13)		
<b>Revenus</b>			
Intérêts créditeurs sur prêts en cours	645 000 \$	1 008 817 \$	666 176 \$
Autres intérêts créditeurs	–	72 644	94 919
<b>Total des revenus</b>	<b>645 000 \$</b>	<b>1 081 461 \$</b>	<b>761 095 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
Salaires et avantages sociaux	712 000 \$	884 917 \$	800 837 \$
Provision (recouvrement) pour pertes sur créances	–	806 302	(182 568)
Frais d'intérêt sur l'avance du Gouvernement du Nunavut (note 8)	–	290 558	209 676
Honoraires professionnels	180 000	100 601	150 168
Dépenses liées aux installations	80 000	80 727	80 727
Frais de bureau	55 000	44 293	35 815
Réunions du conseil	50 000	42 034	14 524
Déplacements	50 000	33 367	36 121
Publicité et promotion	70 000	26 097	128 295
Honoraires des membres du conseil	50 000	23 250	14 850
Amortissement	10 000	6 769	7 687
Formation et perfectionnement	25 000	3 699	–
Autres dépenses	100 000	1 805	22 506
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 382 000 \$</b>	<b>2 344 419 \$</b>	<b>1 318 638 \$</b>
<b>Déficit avant contributions du gouvernement</b>	<b>(737 000) \$</b>	<b>(1 262 958) \$</b>	<b>(557 543)</b>
<b>Contribution du gouvernement du Nunavut</b>			
Financement de base	737 000 \$	744 755 \$	743 183 \$
Projet de sensibilisation	–	–	81 279
<b>Contribution du gouvernement du Canada</b>			
Sensibilisation de la communauté	–	–	26 281
<b>(Déficit) excédent de l'exercice</b>	<b>– \$</b>	<b>(518 203) \$</b>	<b>293 200 \$</b>
Déficit accumulé – en début d'exercice	(275 225)	(275 225)	(568 425)
Déficit accumulé – en fin d'exercice	(275 225) \$	(793 428) \$	(275 225) \$

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des états financiers.

**Société de crédit commercial du Nunavut**  
**État des modifications de la dette nette**

*Exercice se terminant le 31 mars*

	<b>Budget 2014</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
	(Note 13)		
<b>(Déficit) excédent de l'exercice</b>	– \$	(518 203) \$	293 200 \$
<b>Immobilisations corporelles (Annexe A)</b>			
Ajouts	– \$	(16 542) \$	(16 417) \$
Amortissement	10 000	6 769	7 687
	10 000 \$	(9 773) \$	(8 730) \$
Utilisation nette (ajouts) des charges payées d'avance	–	7 575	(1 371)
<b>Changement dans la dette nette</b>	10 000 \$	(520 401) \$	283 099 \$
<b>Dette nette – en début d'exercice</b>	(319 035)	(319 035)	(602 134)
<b>Dette nette – en fin d'exercice</b>	(309 035) \$	(839 436) \$	(319 035) \$

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des états financiers.

**Société de crédit commercial du Nunavut**  
**État des flux de trésorerie**

*Exercice se terminant le 31 mars*

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
<b>Encaisse générée par les activités de fonctionnement</b>		
Intérêts sur prêts en cours	931 907 \$	657 095 \$
Contributions du gouvernement du Nunavut	540 000	600 000
Autres activités	142	108 250
Remboursements de TPS	17 184	17 669
Fournisseurs	(269 882)	(388 589)
Frais d'intérêts sur l'avance du gouvernement du Nunavut	(209 676)	(220 565)
Intérêts provenant des comptes bancaires	77 770	94 591
Décaissements destinés au gouvernement du Nunavut	(597 125)	(791 764)
<b>Encaisse générée par les activités de fonctionnement</b>	<b>490 320 \$</b>	<b>76 687 \$</b>
<b>Encaisse générée par les activités de financement</b>		
Avance de fonds de roulement	7 000 000 \$	– \$
<b>Encaisse générée par les activités de financement</b>	<b>7 000 000 \$</b>	<b>– \$</b>
<b>Encaisse utilisée pour les activités d'investissement</b>		
Remboursement des prêts en cours	1 939 304 \$	1 632 646 \$
Remboursement de frais reçu	39 173	10 554
Décaissements en vertu de prêts approuvés	(11 481 436)	(2 282 940)
<b>Encaisse utilisée pour les activités d'investissement</b>	<b>(9 502 959) \$</b>	<b>(639 740) \$</b>
<b>Encaisse utilisée pour activités d'investissement</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(16 542) \$	(16 417) \$
<b>Encaisse utilisée pour activités d'investissement</b>	<b>(16 542) \$</b>	<b>(16 417) \$</b>
<b>Diminution de l'encaisse</b>	<b>(2 029 181) \$</b>	<b>(579 470) \$</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie – en début d'exercice</b>	<b>7 581 452</b>	<b>8 160 922</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie – en fin d'exercice (note 3)</b>	<b>5 552 271 \$</b>	<b>7 581 452 \$</b>

Les notes afférentes et les annexes font partie intégrante des états financiers.

## **1. La Société**

### **(a) Pouvoirs**

La Société de crédit commercial du Nunavut (la « Société ») est une société territoriale détenue en propriété exclusive par le gouvernement du Nunavut (le « Gouvernement »). La Société a été créée le 1<sup>er</sup> avril 1999 en vertu de l'article 29 de la *Loi sur le Nunavut*. La *Loi sur la Société de crédit commercial du Nunavut* (la « Loi ») définit sa structure juridique et opérationnelle. La Société fonctionne sous l'égide du ministère du Développement économique et des Transports (le « Ministère »), et est assujettie à la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut.

### **(b) Mandat**

Le mandat de la Société est de fonctionner comme une société d'État territoriale sans lien de dépendance avec le Gouvernement dans le but de stimuler l'emploi et le développement économique du Nunavut grâce au programme de prêts, en offrant du soutien, du financement et des investissements aux entreprises du territoire. La Société agit à la fois à titre de prêteur de dernier recours et d'organisme de développement offrant du soutien aux entreprises du Nunavut. La Société n'offre pas de subventions, de prêts concessionnels ou de prêts non remboursables et ne peut acquérir des titres de participation dans une entreprise. À ce titre, la Société n'offre qu'un seul programme.

### **(c) Contributions et avances du Gouvernement**

La Société est économiquement dépendante des contributions du Gouvernement pour ses dépenses administratives directes. L'entente annuelle de contribution avec le Ministère prévoit le versement d'une contribution fixe pour l'année.

L'article 47 de la Loi autorise le Gouvernement à prêter à la Société, sur le Trésor, un montant ne dépassant pas un total de 50 millions de dollars dans le but de fournir de l'aide financière à des entreprises commerciales. En 2014, le Conseil de gestion financière a établi la limite de l'avance de fonds de roulement à 40 millions de dollars. Ces avances sont remboursées au gouvernement du Nunavut selon les conditions fixées par le ministre des Finances.

### **(d) Imposition**

La Société n'est pas assujettie à l'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

## **2. Principales conventions comptables**

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public (NCCSP) telles qu'elles ont été publiées par les Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). Voici un sommaire des principales conventions comptables.

### **(a) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes des comptes bancaires, moins les chèques en circulation et les dépôts à court terme. L'excédant produit des revenus d'intérêts calculés selon les taux d'intérêt bancaires du gouvernement du Nunavut.

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### (b) Comptes débiteurs

La valeur des comptes débiteurs est établie en utilisant la méthode de la moindre valeur ou de la valeur nette de réalisation. Les provisions pour moins-value sont comptabilisées au besoin en tenant compte de toutes les circonstances connues au moment de la préparation des états financiers, y compris les événements passés et les conditions existantes.

### (c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est établi en fonction de la valeur résiduelle aux taux suivants :

Matériel informatique et équipement de bureau	30 %
Ameublement de bureau et accessoires fixes	20 %

Les immobilisations corporelles sont amorties à compter du mois suivant l'achat jusqu'au mois suivant la disposition.

### (d) Comptes fournisseurs et charges à payer

Les comptes fournisseurs et charges à payer sont comptabilisés au moment où ils sont déboursés. Les charges annuelles, de remplacement et facultatives liées aux congés, à la cessation d'emploi et au relogement sont comprises dans les charges à payer.

### (e) Incertitude d'évaluation

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus exige que la Société fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif, du passif, des revenus et des charges déclarés dans les états financiers. De par leur nature, ces estimations sont caractérisées par une incertitude d'évaluation. Des modifications à ces estimations et hypothèses au cours d'exercices futurs pourraient avoir des incidences importantes sur les états financiers. Cependant, au moment de la préparation des présents états financiers, la Société considère que ces estimations et hypothèses sont raisonnables. Certaines des estimations les plus importantes utilisées portent sur les provisions pour pertes sur les prêts, sur la juste valeur des instruments financiers, sur les services reçus sans frais et les avantages futurs des employés. Une variation de la qualité du portefeuille de prêts ou de la situation économique sur laquelle sont fondées ces estimations pourrait entraîner une modification importante de celles-ci.

### (f) Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés par catégories d'actifs et de passifs financiers. Les instruments financiers de la Société sont initialement comptabilisés à la juste valeur et par la suite évalués au coût ou au coût après amortissement à l'aide de la méthode des intérêts effectifs.

La liste qui suit présente les instruments financiers de la Société ainsi que leurs bases d'évaluation au 31 mars 2014.

Actifs financiers	Base d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût
Comptes débiteurs	Coût
Prêts en cours	Coût après amortissement
À recevoir du gouvernement du Nunavut	Coût

## 2. Principales conventions comptables (suite)

<b>Passifs financiers</b>	<b>Base d'évaluation</b>
Comptes créditeurs et charges à payer	Coût
Frais à payer au gouvernement du Nunavut	Coût

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test annuel de dépréciation. Lorsque les actifs financiers perdent de leur valeur, les pertes de valeur sont inscrites à l'état des résultats.

### (g) Intérêts créditeurs sur prêts en cours

Les revenus sont comptabilisés pour la période au cours de laquelle les transactions ou les activités génératrices de revenus se sont produites. Les intérêts créditeurs sur les prêts en cours sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Tous les paiements reçus sur les prêts ordinaires sont déduits des soldes en souffrance pour d'autres charges, les intérêts et le capital, dans cet ordre particulier.

### (h) Prêts non remboursés

Un prêt est classé comme douteux lorsque, selon la direction et après analyse de tous les facteurs, il est déterminé que la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle qu'il n'existe plus d'assurance raisonnable de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. De telles considérations pourraient inclure les éléments suivants, et sont évaluées en conjonction avec d'autres facteurs contributifs et atténuants qui pourraient exister à l'égard d'un prêt spécifique :

1. Le capital ou les intérêts sont dus depuis plus de six mois, à moins que le prêt soit entièrement garanti ou que les mesures de recouvrement se traduisent par un remboursement du prêt en temps opportun;
2. Le capital ou les intérêts sont dus depuis plus de 12 mois, que le prêt soit garanti ou non;
3. Le capital ou les intérêts sont dus depuis trois mois, si le prêt a antérieurement été restructuré;
4. La sécurité de la facilité de crédit est compromise.

Lorsqu'il est établi qu'un prêt est douteux, sa valeur comptable doit être ramenée à sa valeur réalisable nette estimative. Les valeurs nettes de réalisation estimatives doivent être mesurées par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévue au taux d'intérêt réel inhérent aux prêts. Lorsque les montants et le moment de réalisation des flux de trésorerie futurs ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnablement fiable, les valeurs nettes de réalisation estimatives peuvent être mesurées selon la juste valeur de la garantie sous-jacente, déduction faite des coûts de réalisation prévus et de tout montant légalement dû aux emprunteurs.

La moins-value initiale et les changements qui y sont apportés par la suite sont constatés à titre de débit ou de crédit de la provision de prêts douteux.

La Société cesse d'accumuler les intérêts lorsqu'un prêt est considéré douteux. Tous les paiements reçus concernant des prêts douteux sont portés au crédit des intérêts suspendus, des versements conservatoires, des arriérés d'intérêts courus et du solde de capital du prêt, dans cet ordre. Lorsque les intérêts suspendus, les versements conservatoires et les intérêts courus sont intégralement remboursés, le prêt n'est plus considéré comme douteux. Tous les paiements reçus concernant des prêts radiés sont considérés comme des revenus.



## **2. Principales conventions comptables (suite)**

La Société considère les prêts comme productifs de nouveau lorsqu'elle peut raisonnablement compter sur le recouvrement en temps opportun du capital et des intérêts. Les prêts refinancés sont considérés comme des prêts productifs sauf s'ils répondent aux critères des prêts douteux. Lorsqu'un prêt douteux devient à nouveau productif ou est refinancé, et qu'il est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice, les intérêts capitalisés non courus découlant des paiements encaissés sont constatés immédiatement à titre de revenus, et tout montant résiduel d'intérêts capitalisés non courus est alors constaté sur la durée non écoulée du prêt.

### **(i) Provisions pour pertes sur prêts douteux**

La provision pour pertes sur les prêts douteux est fondée sur un examen des prêts consentis aux emprunteurs, et représente la meilleure estimation de la direction quant aux pertes probables sur créances. La provision comprend deux composantes : générale et spécifique.

La provision générale représente la meilleure estimation de la direction concernant les pertes probables sur des prêts qui n'ont pas encore été identifiés comme douteux. La provision générale est établie en calculant le total des prêts en cours, moins la provision spécifique à la fin de l'exercice financier, moins le paiement intégral des soldes après la fin de l'exercice, le tout multiplié par 2 %.

La provision spécifique est établie au cas par cas pour les prêts considérés comme douteux. Le montant de la moins-value initiale et tout changement sous-jacent subséquent découlant de la réévaluation de la valeur estimative de réalisation sont comptabilisés à la provision pour perte sur créances comme ajustement à la provision spécifique pour prêts douteux.

Les provisions générales pour prêts productifs et les provisions spécifiques pour prêts douteux sont inscrites en réduction des prêts en cours.

### **(j) Radiations**

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Nunavut, le montant du capital et des intérêts impayés peut être radié par le conseil d'administration de la Société si le montant total impayé est de 20 000 \$ ou moins, ou par l'Assemblée législative du Nunavut si le montant total impayé est supérieur à 20 000 \$. Un prêt radié peut toujours faire l'objet de mesures de recouvrement.

La direction ne recommande habituellement la radiation d'un prêt qu'après avoir épuisé toutes les mesures possibles de recouvrement.

### **(k) Avantages sociaux futurs**

#### Prestations de retraite

Les employés de la Société sont admissibles au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime contributif de pension à prestations déterminées créé en vertu d'une loi parrainée par le gouvernement du Canada. Les employés et la Société doivent cotiser au Régime pour couvrir les coûts afférents. Aux termes de la loi en vigueur, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser d'autres cotisations à l'égard des services antérieurs ou des déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées à titre de charge au cours de l'année pendant laquelle les employés ont rendu des services, et elles représentent l'obligation totale de la Société au titre des prestations de retraite.

## **2. Principales conventions comptables (suite)**

### Autres avantages

Selon les conditions d'emploi, les employés admissibles de la Société peuvent avoir droit à d'autres prestations de cessation d'emploi et de relogement en fonction de leurs années de service. Ces avantages sont versés au moment de la démission, de la retraite ou du décès des employés. Les charges à payer et les frais connexes associés à ces avantages sont comptabilisés pendant la prestation de service des employés et sont déterminés selon les hypothèses émises et les meilleures estimations de la direction.

### **(l) Constatation des revenus**

Sauf indication contraire, tous les revenus sont comptabilisés et présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice dans l'exercice au cours duquel sont survenus les transactions ou les événements qui ont généré les revenus. Les méthodes propres à la comptabilisation des revenus sont les suivantes :

#### Transferts du gouvernement du Nunavut et d'autres

Les transferts sont comptabilisés à titre de revenu lorsque le financement est approuvé et que les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations du financement donnent lieu à une obligation qui répond à la définition d'un passif. Le financement est comptabilisé à titre de revenu reporté lorsque les stipulations du financement donnent lieu à un passif. Le revenu de financement est comptabilisé dans l'état des résultats lorsque les passifs ont fait l'objet d'un règlement. La Société ne possède aucun solde de revenus reportés.

### **(m) Services fournis sans frais**

Le gouvernement du Nunavut offre sans frais à la Société un certain nombre de contributions et de services administratifs. Les contributions administratives reçues ne sont pas remboursables. La valeur estimée de ces contributions et de ces services est comprise dans leur solde de compte respectif.

Les services de vérification sont fournis sans frais à la Société par le Bureau du vérificateur général du Canada. Aucun montant n'a été comptabilisé dans les présents états financiers à l'égard de ces services.

**Société de crédit commercial du Nunavut**  
**Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 2014

**3. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

L'encaisse de la Société est mise en commun avec les fonds excédentaires du Gouvernement, ce qui génère des intérêts bancaires sur le solde combiné, plutôt que les soldes de comptes individuels. En 2014, la Société a perçu des revenus d'intérêts de 72 644 \$ (2013 – 94 919 \$) à un taux moyen de 1,24 % (2013 – 1,17 %).

Au 31 mars 2014, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient une avance en fiducie de 2 995 103 \$ (2013 – 754 462 \$) liée à un prêt en cours non décaissé.

**4. Prêts en cours**

Au 31 mars 2014, les dates d'échéance prévues des prêts en cours sont les suivantes :

Échéances	Taux d'intérêt annuel %	2014	Taux d'intérêt annuel %	2013
1 an	3,09 % à 7,19 %	6 740 916	3,09 % à 7,19 %	3 390 913
1 à 2 ans	4,25 % à 6,88 %	715 447	4,50 % à 7,19 %	1 855 974
2 à 3 ans	5,09 % à 6,56 %	1 244 211	4,25 % à 7,19 %	1 944 546
Plus de 3 ans	5,98 % à 6,32 %	9 246 191	5,09 % à 6,56 %	3 517 225
Prêts douteux	5,75 % à 10,25 %	2 920 948	5,75 % à 10,25 %	645 595
		20 867 713		11 354 253
Intérêts courus à recevoir (note 6)		207 832		131 673
		21 075 545 \$		11 485 926 \$
Moins provision pour pertes sur prêts (note 5)		1 800 227		993 925
Prêts en cours – nets		19 275 318 \$		10 492 001 \$

**Société de crédit commercial du Nunavut**  
**Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 2014

**4. Prêts en cours (suite)**

La concentration des prêts productifs et des prêts douteux par région est la suivante :

Régions	Taux d'intérêt annuel	2014 \$	Taux d'intérêt annuel	2013 \$
<b>Prêts productifs</b>				
Qikiqtaaluk	3,09 % à 7,19 %	12 992 840 \$	3,09 % à 7,19 %	6 576 858 \$
Kivalliq	4,5 % à 7,19 %	1 476 809	4,50 % à 8,25 %	2 979 235
Kitikmeot	5,98 % à 6,25 %	3 477 116	5,98 % à 8,00 %	1 152 565
		17 946 765 \$		10 708 658 \$
<b>Prêts douteux</b>				
Qikiqtaaluk	5,75 % à 6,56 %	1 115 045 \$	5,75 % à 6,00 %	388 395 \$
Kivalliq	6,09 % à 10,25 %	1 805 903	6,25 % à 10,25 %	257 200
Kitikmeot	S.O.	—	S.O.	—
		2 920 948 \$		645 595 \$
<b>Total</b>		<b>20 867 713 \$</b>		<b>11 354 253 \$</b>
Qikiqtaaluk	3,09 % à 7,19 %	14 107 885 \$	3,09 % à 7,19 %	6 965 253
Kivalliq	4,5 % à 10,25 %	3 282 712	4,50 % à 10,25 %	3 236 435
Kitikmeot	5,98 % à 6,25 %	3 477 116	5,98 % à 8,00 %	1 152 565
<b>Total</b>		<b>20 867 713 \$</b>		<b>11 354 253 \$</b>

**5. Provisions pour pertes sur prêts**

**2014**

**2013**

**Provision spécifique**

Solde, en début d'exercice	779 467 \$	982 172 \$
Modification de la provision pour l'exercice	638 968	(202 705)
Solde, en fin d'exercice	1 418 435 \$	779 467 \$

**Provision générale**

Solde, en début d'exercice	214 458 \$	194 321 \$
Modification de la provision pour l'exercice	167 334	20 137
Solde, en fin d'exercice	381 792 \$	214 458 \$
Total du solde, en fin d'exercice	1 800 227 \$	993 925 \$

**Société de crédit commercial du Nunavut**  
**Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 2014

**6. Intérêts courus à recevoir**

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Prêts productifs	33 395 \$	12 175 \$
Prêts douteux	174 437	119 498
	207 832 \$	131 673 \$

**7. Comptes créditeurs et charges à payer**

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Engagements liés au commerce	35 953 \$	31 984 \$
Masse salariale et prestations à verser	398 664	150 461
Charges à payer	50 051	41 425
	484 668 \$	223 870 \$

**8. À payer au gouvernement du Nunavut**

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Solde, en début d'exercice	18 209 676 \$	18 220 565 \$
Frais d'intérêt sur l'avance pour l'exercice	290 558	209 676
Avance de fonds de roulement	7 000 000	—
Montant payé	(209 676)	(220 565)
Solde, en fin d'exercice	25 290 558 \$	18 209 676 \$

Les intérêts mensuels sur l'avance sont calculés en fonction de la valeur moyenne à la fin du mois de quelques rendements d'obligations à trois ans de référence du gouvernement canadien, et composés annuellement. En 2014, le taux a varié de 1,02 % à 1,43 % (2013 – 1,03 % à 1,44 %).

Il n'existe aucune période précise de remboursement de ces avances.

## **9. Avantages sociaux futurs**

Tous les employés admissibles de la Société sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime contributif de pension à prestations déterminées créé en vertu d'une loi parrainée par le gouvernement du Canada. Le président du Conseil du Trésor du Canada détermine les cotisations de l'employeur en fondant celles-ci sur un multiple de la cotisation exigée des employés. Le taux de cotisation général en vigueur à la fin de l'exercice s'élevait à 1,45 (2013 – 1,64). Les cotisations de la Société du montant de 68 279 \$ (2013 – 67 194 \$) ont été comptabilisées à titre de charge de l'exercice en cours. Les cotisations des employés au régime se sont élevées à 42 873 \$ (2013 – 39 157 \$).

En vertu d'une obligation statutaire, le gouvernement est tenu de verser les prestations relatives au régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans, à raison de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives de gains. Ces prestations sont indexées à l'inflation.

### **Cessation d'emploi et relogement**

La Société verse à ses employés des prestations de départ au moment de leur cessation d'emploi en fonction de leur nombre d'années de service et de leur salaire final. La Société offre également de l'aide au relogement aux employés admissibles, conformément aux dispositions de leurs contrats de travail. Le montant estimatif des indemnités de relogement et de départ s'établit à 34 526 \$ (2013 – 25 900 \$). Ce montant est compris dans les charges à payer (note 7).

## **10. Gestion des risques financiers**

### **Risque lié au crédit**

En détenant des instruments financiers, la Société s'expose aux risques suivants.

Le risque lié au crédit représente le risque que la contrepartie manque à ses obligations aux termes d'un instrument financier, ce qui provoquerait une perte financière.

Les prêts sont consentis et administrés selon des politiques de crédit établies. L'exposition maximale au risque de crédit associé aux emprunteurs est limitée à la valeur comptable des prêts. La Société gère les risques de crédit associés aux emprunteurs par les moyens suivants :

1. Directives et politiques communiquées aux responsables des prêts chargés de l'octroi des prêts et du suivi du rendement des clients;
2. Diversification du portefeuille dans diverses régions géographiques et obtention de garanties;
3. Limitation de la concentration des prêts et des investissements consentis à une entreprise commerciale ou à un groupe particulier à 1 millions de dollars.

Les principales garanties offertes à titre de sûreté ou d'améliorations des termes de crédit comprennent : (i) diverses sûretés liées à l'actif; et (ii) des garanties personnelles ou consenties par les entreprises.

**Société de crédit commercial du Nunavut**  
**Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 2014

**10. Gestion des risques financiers (suite)**

Il n'y a eu aucune modification importante des pratiques et des politiques de gestion des risques de crédit de la Société par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau qui suit illustre l'exposition maximale de la Société au risque de crédit, si toutes les contreparties étaient en défaut au 31 mars 2014.

	<b>2014</b>	<b>2013</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 552 271 \$	7 581 452 \$
Comptes débiteurs	11 179	16 942
Prêts en cours, moins réserve	19 067 486	10 360 328
Intérêts courus à recevoir	207 832	131 673
Frais de crédit remboursables	34 492	16 461
<b>Engagements de prêt (note 11)</b>	<b>2 563 950</b>	<b>1 423 694</b>

La Société considère qu'un prêt est en souffrance lorsqu'un client n'a pas effectué un paiement conformément aux modalités de paiement prescrites. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts qui sont en souffrance, mais qui ne sont pas classés comme douteux parce qu'ils ne correspondent pas aux critères de moins-value.

<b>Prêts en souffrance mais non douteux</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>
31 à 60 jours	466 948 \$	20 203 \$
61 à 90 jours	192 293	7 852
Plus de 90 jours	541 516	0

À la fin de 2014, il n'existait pas de concentration connue du risque lié au crédit par type de client ou de région.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée aux risques liés aux taux d'intérêt, car les variations des taux d'intérêt du marché pourraient faire fluctuer la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des avances versées par le Gouvernement.

La Société emprunte au Gouvernement aux taux variables du marché, mais elle prête à ses clients à des taux fixes. L'écart des taux d'intérêt de la Société augmente lorsque les taux d'intérêt baissent et diminue lorsque les taux remontent.

La direction de la Société surveille l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt. Elle n'applique aucune politique de gestion des taux d'intérêt pour contrer les fluctuations des taux d'intérêt.

Compte tenu des avances versées à la Société par le Gouvernement au 31 mars 2014 et du solde mensuel de l'encaisse disponible, une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt ferait diminuer l'excédent de 233 000 \$ (2013 – 179 000 \$). Une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt ferait augmenter l'excédent d'un même montant.

La Société n'est exposée à aucun autre risque lié au marché.

**Société de crédit commercial du Nunavut**  
**Notes afférentes aux états financiers**

Le 31 mars 2014

**Risque lié aux liquidités**

Le risque lié aux liquidités représente le risque que la Société éprouve de la difficulté à honorer ses obligations associées à des passifs financiers. L'objectif de la Société à l'égard de la gestion de ce risque consiste à gérer les opérations et les décaissements dans les limites de la contribution fixée pour l'exercice et précisée dans l'accord de contribution avec le gouvernement. La Société a déterminé que le risque n'était pas significatif.

**11. Obligations et engagements contractuels**

En vertu d'ententes de prêts intervenues avant la fin de l'exercice, la Société s'est engagée à effectuer des versements de prêt pour des prêts à terme de 2 315 848 \$ (2013 – 2 133 891 \$) payables au cours du prochain exercice financier et des marges de crédit de 2 563 950 \$ (2013 – 1 423 694 \$) payables à vue, sans calendrier établi.

La Société est liée par un contrat de location-exploitation qui prend fin le 29 février 2016, pour une somme de 80 727 \$ par an.

**12. Opérations entre parties liées**

La Société est liée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés territoriales du Gouvernement du Nunavut. La Société effectue des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités selon les conditions similaires à celles avec des parties non associées.

**(a) Contribution administrative**

En vertu des dispositions de l'accord de contribution conclu entre la Société et le gouvernement du Nunavut, la Société reçoit une contribution fixe en faveur de ses dépenses administratives directes.

	2014	2013
Contribution de fonctionnement	600 000 \$	600 000 \$
Contributions en nature : Services fournis sans frais	144 755	143 183
	744 755 \$	743 183 \$

**(b) Services fournis sans frais**

La Société inscrit dans ses états financiers une estimation des services fournis sans frais par le Gouvernement. Les contributions non monétaires du Gouvernement comprennent le soutien comptable et administratif, les services régionaux et de gestion du personnel, la location de bureaux, les services publics, les assurances et les systèmes téléphoniques et informatiques.

	2014	2013
Dépenses liées aux installations	80 727 \$	80 727 \$
Fournitures et dépenses de bureau	5 000	8 000
Assurance et gestion des risques	3 309	3 970
Salaires et avantages sociaux des employés	55 719	50 486
	144 755 \$	143 183 \$



### **13. Objectifs budgétaires**

Les objectifs budgétaires ont été fournis à titre de comparaison et sont calculés en fonction des principales estimations approuvées par le gouvernement du Nunavut et le conseil d'administration.

---

**Société de crédit commercial  
du Nunavut**

---

**Annexe**

			Le 31 mars 2014	Le 31 mars 2013
	Matériel informatique et équipe- ment de bureau	Ameublement de bureau et accessoires fixes	Totaux	Totaux
<b>Coûts des immobilisations corporelles</b>				
Solde d'ouverture	126 280 \$	27 791 \$	154 071 \$	137 654 \$
Ajouts	1 178	15 364	16 542	16 417
Solde de clôture	127 458 \$	43 155 \$	170 613 \$	154 071 \$
<b>Amortissements cumulés</b>				
Solde d'ouverture	(93 551) \$	(25 009) \$	(118 560) \$	(110 873) \$
Amortissement	(5 188)	(1 581)	(6 769)	(7 687)
Solde de clôture	(98 739) \$	(26 590) \$	(125 329) \$	(118 560) \$
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>28 719 \$</b>	<b>16 565 \$</b>	<b>45 284 \$</b>	<b>35 511 \$</b>
Taux d'amortissement	30 %	20 %		

